



Formation Contrôle Automobile

9.1. MESURES DE POLLUTION

9.1.1. TENEUR EN CO DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT

Mesures de la teneur Co des gaz d'échappement :

Opération qui consiste, à l'aide d'un analyseur de gaz d'un modèle approuvé, à vérifier que les émissions de CO à l'échappement des véhicules équipés de moteurs à allumage commandé respectent les exigences de l'arrêté du 5 juillet 1994.

9.1.1.2. FONCTIONNEMENT

9.1.1.2.1. Valeur excessive (veh mis en cir. compter du 1/10/1972) | S |

9.1.1.2.2. Valeur anormale (veh mis en cir. jusqu'au 30/09/1972) | O |

9.1.1.4. DIVERS

9.1.1.4.1. Contrôle impossible (veh mis en cir. compter du 1/10/1972) | S |

9.1.1.4.2. Absence de contrôle (veh mis en cir. jusqu'au 30/09/1972) | O |